



Programme d'appui au Programme Sectoriel Forêts et Environnement (ProPSFE)

Rapport Auto-évaluation à mi-parcours du ProPSFE

Du 17 au 23 Juin 2009
Yaoundé-Cameroun



Luttons tous ensemble contre le VIH/Sida et contre la pauvreté au Cameroun

Coopération Germano – Camerounaise

Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)
Coopération Technique Allemande (GTZ)

German – Cameroonian Cooperation

Ministry of Forestry and Wildlife (MINFOF)
Ministry of Environment and Nature Protection (MINEP)
German Technical Cooperation (GTZ)

Bureau GTZ
BP 7814 Yaoundé
Cameroun

T: (+237) 22 21 94 57 / 22 21 06 51 /
22 21 06 52

F: (+237) 22 21 26 89

E: info@cameroun-foret.com

I: www.cameroun-foret.com

Programme N° : 2007.2022.7

Durée : 10.2007 à 12.2010

Coordinatrice : Mme Kirsten Hegener



Table des Matières

Abréviations et acronymes

Introduction

Stratégie du ProPSFE

Résultats des ateliers thématiques

1. Politique forestière

2. Finances publiques

3. Forêt communale

4. RFA

5. PFNL

6. UTO

7. Suivi des effets PSFE

8. VIH /SIDA

Annexe A : Programme

Annexe B : Liste des participants

Annexe C : Chaine d'impact révisé

Abréviations et acronymes

AFCAM	Association des Communes Forestières du Cameroun
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance (Renforcement de la loi africaine sur la forêt et gouvernance)
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CFC	Cellule de la Foresterie Communale
CGRF	Comité de Gestion des Redevances Forestières
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
COVAREF	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques
CPF	Comité Paysan Forêt
CSPFAP	Chef de Service Provincial de la Faune et des Aires Protégées
CTFC	Centre Technique pour la Foresterie Communale
DED	Deutscher Entwicklungsdienst (Service allemand de Développement)
DF	Direction des Forêts
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DR	Délégué Régional – Délégation Régionale
DSDSR	Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIE	Etudes d'impact environnemental
FAO	Food and Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FC	Forêts Communales
FORAF	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
FSC	Forest Stewardship Council
GeoBIEP	Suivi d'impact du PSFE
GFBC	Groupeement de la Filière Bois du Cameroun
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (coopération technique allemande)
ICRAF	International Centre for Research in Agroforestry
IEC	Information, Education et Communication
KFW	Banque Allemande de Développement
MDG	Millenium Development Goals
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement de Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTOUR	Ministère du Tourisme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PA	Plan d'Aménagement
PADDL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PDC	Plan de Développement Communal
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PGE	Plan de Gestion de l'Environnement
PL	Produits Ligneux
PM	Premier Ministre
PN	Parc National
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Public Private Partnership (Partenariat public-privé)
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés

ProPSFE	Programme d'appui au Programme Sectoriel Forêts et Environnement
PSFE	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
PTA	Programme de Travail Annuel (du PSFE)
REPAR	Réseau des parlementaires sur la gestion des forêts
RF	Réserve Forestière
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RN	Ressources Naturelles
S&E	Suivi et Evaluation
SDE	Services déconcentrés étatiques
SIE	Système d'Information Environnemental
SNV	Service Néerlandais de Développement
TDR	Termes de Référence
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UTO	Unité Technique Opérationnelle
VIH	Virus de l'immuno déficience
WPP	Work Place Policy
WWF	World Wild Fund for Nature (Association mondiale de conservation de la nature)
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

Introduction

Du 17 au 23 juin s'est tenu une série d'ateliers thématiques d'auto-évaluation du ProPSFE avec la participation de l'équipe ProPSFE et de la GTZ, des partenaires de l'Etat, et des partenaires de mise en œuvre (voir liste de participants et programme en Annexe B). Les objectifs de l'auto-évaluation étaient de :

- Présenter la « chaîne d'impact » en vigueur du programme aux partenaires,
- Evaluer de façon participative l'atteinte des indicateurs du ProPSFE,
- Identifier les risques à l'atteinte des indicateurs,
- Réviser la « chaîne d'impact » en fonction des risques identifiés et des préoccupations des participants.

Les ateliers étaient animés par les présentations de la chaîne d'impact, et des présentations des stratégies et plans de travail des antennes ou axes.

Les résultats de l'atelier sont :

- Une « chaîne d'impact » révisée,
- Une liste des risques identifiés par thème d'intervention,
- Des éléments d'évaluation (subjectifs) de l'atteinte des indicateurs.

Stratégie du ProPSFE

La stratégie d'intervention

Le ProPSFE intervient par rapport à la *gouvernance* des ressources pour arriver aux objectifs de réduction de *pauvreté* et de conservation de *l'environnement*. Dans son ensemble, les principes de la stratégie du Programme, qui devraient lui permettre d'atteindre ses différents objectifs, sont les suivantes :

- **L'alignement des interventions avec les composantes du PSFE** : les interventions du ProPSFE contribuent à la réalisation du PSFE, et s'intègrent dans les Plans Annuels de Travail du PSFE. Cette harmonisation avec les interventions des autres acteurs dans le secteur favorise la durabilité des interventions.
- **Le renforcement des capacités** : à travers le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs importants du secteur forêt-environnement, le ProPSFE vise à favoriser la mise en œuvre continue de la politique forestière au Cameroun par ces acteurs.
- **L'approche multi-champs** : Puisque souvent une intervention dans un domaine n'aura pas d'impact sans une intervention complémentaire dans un autre domaine, le ProPSFE intervient dans des champs d'interventions aussi divers que la classification des forêts communales et la gestion financière du PSFE.
- **L'approche pluri-niveaux** : le programme apporte de l'appui technique au niveau national (ministères et parlementaires), au niveau des régions et zones écologiques (DR des ministères et UTO), et au niveau des communes et communautés. La capitalisation des enseignements tirés des expériences à la base peuvent alors alimenter les actions au niveau national et vice-versa.

De plus, chaque thématique définit une stratégie spécifique prenant en compte les réalités du terrain (notamment les situations socio-économiques des acteurs, et les intérêts et structures de pouvoirs/marginalisation existantes) afin d'atteindre les objectifs du programme.

Les mécanismes de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre ses activités, le ProPSFE procède par des prestations directes, des subventions locales et des PPP aux niveaux macro, méso et micro. Cette stratégie de mise en œuvre est fonction des différents grands thèmes du programme et contribue à la stratégie nationale élaborée et adoptée pour le développement durable du Cameroun.

Les Prestations : En complément aux mécanismes de financements PSFE, le programme intervient plutôt dans le cadre des prestations directes. Ces dernières consistent à :

- Renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre du PSFE aux niveaux macro, méso et micro,

- Apporter une assistance-conseil aux personnes ressources du secteur forestier et les accompagner dans le processus de développement engagé,
- Compléter pour certains acteurs clefs du matériel de travail (la fourniture du matériel est prévue pour la dotation en matériel et le fonctionnement du siège à Yaoundé et dans les antennes régionales).

Dans le cadre de la coopération germano-camerounaise, la particularité du mode de prestation directe est que, l'exécution du PSFE fait l'objet d'une concertation avec les ministères en charge du secteur vert au Cameroun (MINEP et MINFOF) et la responsabilité des résultats du programme est partagée entre tous les intervenants.

Les subventions locales : Le programme procède également à l'attribution des subventions locales à des organisations de la société civile. A titre illustratif, des subventions ont été allouées à la commune d'Ayos (Centre) pour la réalisation des activités relatives à la foresterie communale ; au WWF pour poursuivre certaines initiatives dans le Sud -ouest et à l'Est ; au CTFC (Centre Technique de Foresterie Communale) dans le cadre de la réalisation des activités relatives à la foresterie communale à l'Est, au Sud et au Centre.

Les Partenariats Public-Privé (PPP) : Les Partenariats Public-Privé se font avec des structures privées dans le cadre de la mise en œuvre du PSFE. Ils ont pour but l'adhésion et l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du programme national. L'applicabilité de ces partenariats repose sur des conventions établies dans divers domaines tels que : la certification, la lutte contre le VIH en milieu forestier et dans les concessions forestières, l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers.

Les risques ou défis identifiés

Par rapport à la stratégie d'ensemble du ProPSFE, les participants ont évoqué les risques ou défis suivants :

- Pilotage du ProPSFE : Sans comité de pilotage du ProPSFE la participation continue des partenaires dans la programmation et mise en œuvre du programme n'est pas assurée.
- Problème de « scaling-up » : La question sur comment faire tâche d'huile s'est posée par rapport à certaines interventions du ProPSFE.
- Problème de renforcement du lien ProPSFE (et autres partenaires) avec les PTA.
- Le PSFE n'est pas suffisamment connu sur le terrain (ou perçu comme un programme des bailleurs).

Résultats des ateliers thématiques

1. Résultats de l'atelier thématique : Politique forestière

Chaîne d'impact révisée de l'Axe 1A : politique forestière		
Produits	Utilisations	Effets
Aménagement forestier : <ul style="list-style-type: none"> Proposition de texte et guides réglementant l'élaboration, l'adoption et le suivi/contrôle des plans d'aménagement (PA) et des plans de gestion de l'environnement (PGE) Proposition d'un programme de formation sur le suivi/contrôle des PA et PGE au profit du personnel MINFOF et du MINEP et de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> MINFOF adopte les textes/guides sur PA MINFOF contrôle la qualité des PA et leur mise en œuvre et sanctionne en cas d'écarts (Indicateur 1a.1) MINFOF et MINEP mettent en œuvre le programme de formation sur les PA et PGE 	<ul style="list-style-type: none"> Les forêts de production sont gérées conformément aux plans d'aménagement et aux plans de gestion de l'environnement
Légalité du bois : <ul style="list-style-type: none"> La commission pour les négociations APV FLEGT renforcée Propositions concertées pour le champ de contrôle de la légalité, la traçabilité, le système d'octroi des autorisations FLEGT et le montage institutionnel Proposition de programme de mise en œuvre des mesures de l'accord FLEGT MINFOF en mesure de mettre en œuvre des mesures de l'accord FLEGT Connaissance des procédures FLEGT au niveau des régions ciblées Compétences des sociétés forestières en matière de FLEGT et certification renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités signent l'APV-FLEGT MINFOF mobilise des ressources pour la mise en œuvre de l'accord FLEGT MINFOF adopte et opérationnalise les systèmes d'attestation de la légalité, de traçabilité, et d'octroi des autorisations FLEGT 	<ul style="list-style-type: none"> Le bois exporté du Cameroun vers l'Europe est attesté légal selon la procédure FLEGT (Indicateur 1a. 2)
Harmonisation des lois : <ul style="list-style-type: none"> Contributions à la relecture de la loi forestière (harmonisation des réglementations EIE et PA; aspects forêts communautaires, expériences UTO) Connaissance du secteur forêt / environnement des membres du réseau des parlementaires (REPAR) Propositions relatives à la mise en œuvre de la décentralisation dans les secteurs forêts et environnement Proposition relative aux procédures de classement et immatriculation foncière des forêts communales Propositions relatives à la valorisation des résidus et PFNL Propositions relatives à la gestion du Prunus 	<ul style="list-style-type: none"> L'Assemblée nationale promulgue la Loi forestière et MINFOF élabore ses textes d'application Les parlementaires du secteur forêt / environnement contribuent activement à la relecture de la Loi forestière MINDAF et MINFOF mettent en place un arrêté conjoint fixant les modalités d'identification, de délimitation, de bornage, d'enregistrement et d'immatriculation au livre foncier des forêts communales 	<ul style="list-style-type: none"> Les lois relatives à l'exploitation minière, exploitation forestière, et conservation de la nature sont harmonisées (Indicateur 1a. 3)
Cohérence sous régionale <ul style="list-style-type: none"> Proposition pour l'intégration des directives COMIFAC dans les lois et réglementations nationales Mise en place du Forum National des Forêts Des expériences pratiques capitalisées et des leçons tirées partagées au niveau sous-régional 	<ul style="list-style-type: none"> MINFOF et MINEP intègrent les directives sous régionales COMIFAC dans les lois nationales MINFOF et MINEP prennent en compte les recommandations de la société civile exprimées au Forum National des Forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Les priorités de la stratégie camerounaise d'exploitation forestière sont en cohérence avec le Plan de Convergence et les directives COMIFAC (Indicateur 3)

Bien que l'atelier n'ait pu être organisé à cette période, nous livrons ci-dessous la vision du ProPSFE quant aux risques et joignons les quelques recommandations formulées par les participants.

a. Les risques ou défis identifiés proposés par ProPSFE

- Processus de relecture de la Loi forestière trop long pour aborder rapidement la nécessaire révision des textes d'application devant cadrer l'aménagement et l'exploitation des ressources forestières et fauniques.
- Retard dans la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT
- Problème de mise en œuvre de la traçabilité par les agents.
- L'insuffisance des mesures destinées à rationaliser le marché intérieur du bois
- La prise en compte effective des avis émis par la société civile dans les décisions.

b. Les modifications à la stratégie

- Considération oui ou non du GLIN ?
- Quelle est la marge de manœuvre pour des modifications d'approche ?
- Considération des expériences dans la gestion des UTO lors de la relecture de la loi.
- Nécessité de proposer des textes relatifs à la valorisation des résidus de bois et à la gestion du *Prunus*.

2. Résultats de l'atelier thématique : finances publiques

Chaîne d'impact révisée de l'Axe 1B : finances publiques		
Produits	Utilisations	Effets
<p>Harmonisation des processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un logiciel de suivi budgétaire est déployé au MINFOF/MINEP • Les services MINFOF et MINEP sont en mesure d'utiliser les progiciels budgétaires • Des propositions pour des procédures budgétaires harmonisées entre le MINFI et les MINFOF/MINEP • Proposition d'un Comité de Gestion en charge du suivi des questions budgétaires et financières du PSFE • Proposition d'élaboration ou de révision des manuels relatifs à la gestion des moyens financiers • Maîtrise des processus de mobilisation des crédits 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministères gèrent un budget consolidé dans le cadre d'une approche programme • Les ministères MINFOF/MINEP et MINFI adoptent un système de gestion comptable et financière harmonisé (Indicateur 1b.1) • Un Comité de Gestion prend en charge le suivi des questions budgétaires et financières • Les ministères mobilisent les crédits disponibles au MINFI 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion du budget du secteur forestier est transparente, efficace, efficiente et normative (Indicateur 4)
<p>Planification et analyse des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (pré-cadrage budgétaire, distinction projet/activité, lien direct et visible avec PSFE) • Une proposition de cahier des charges pour les progiciels PTA et TdR • Les services MINFOF et MINEP sont en mesure d'utiliser les outils PTA et TdR • Capacités renforcées pour la programmation du PSFE (CDMT, PTA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MINFOF et MINEP réalisent des fiches d'activités pour l'élaboration du PTA • Le MINFOF et MINEP élaborent leur PTA selon le PSFE et en fonction d'un pré-cadrage budgétaire (Indicateur 1b.2) • Le MINFOF et MINEP fournissent un PTA composé d'activités éligibles aux financements PSFE dans les délais impartis • Le MINFOF et MINEP élaborent les TdR selon un canevas défini 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion financière permet une mise en œuvre effective du PSFE
<p>Evaluation de l'utilisation des moyens:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise de l'outil qui lie les activités aux ressources et aux objectifs du PSFE • Le personnel MINFOF/MINEP maîtrise les procédures administratives et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Les comités de suivi PSFE planifient et réalisent dans les délais un rapport faisant le lien entre les activités réalisées, les crédits consommés et la 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion financière permet une mise en œuvre effective du PSFE

	performance (Indicateur 1b.3) • Le MINFOF et MINEP améliorent de manière quantitative et qualitative leur taux de consommation des crédits	
Articulation avec SDE : • Les prestations fournies au niveau central dans le cadre du renforcement des capacités (l'élaboration des PTA, TdR, formation appui budgétaire...) adaptées au niveau des régions	• Les délégations régionales améliorent la qualité de leur PTA • Les chefs de composantes consolident les PTA de manière à permettre une identification régionale • Le MINFI traite les dépenses du PSFE également au niveau régional • Les délégations régionales utilisent les outils informatiques liés au PSFE	• La gestion financière permet une mise en œuvre effective du PSFE

L'atelier sur la gestion des ressources financières du PSFE a permis de mettre en avant certaines préoccupations formulées par les autorités publiques en charge de la mise en œuvre du programme, ainsi que par les partenaires. Les préoccupations ainsi recueillies concernent les thèmes suivants :

- l'harmonisation des processus de gestion budgétaire dans le cadre du PSFE ;
- la planification des dépenses ;
- l'évaluation de l'utilisation des moyens ;
- l'articulation avec les services déconcentrés.

a. Les risques ou défis identifiés

Dans le cadre de cet atelier, ces préoccupations ont dans un premier temps fait l'objet d'un débat participatif, puis, elles ont été formulées sous la forme de risques à prendre en compte en vue de parvenir à une gestion transparente et efficiente des crédits dans le cadre du PSFE. Les risques nouvellement identifiés portent notamment sur :

- La disponibilité du financement nécessaire pour mener à bien le renforcement des capacités au sein du MINFOF et du MINEP,
- La possibilité de prendre en charge le fonctionnement d'un Comité chargé d'assurer le « dialogue de gestion »,
- La prise en compte de la rotation du personnel dans le cadre des formations dispensées,
- Les difficultés rencontrées, notamment par les services déconcentrés, dans le cadre de l'élaboration de la programmation annuelle,
- Les difficultés rencontrées au niveau des régions dans l'exécution des dépenses PSFE,
- La différence entre le budget voté par l'Assemblée Nationale et les crédits dont bénéficient réellement le MINFOF et le MINEP (mise à disposition partielle et fractionnée des fonds par le Ministère des Finances),
- Pas de maîtrise des mécanismes de financement du PSFE par les services déconcentrés du MINFI (niveau régional).

b. Les modifications à la stratégie

La stratégie préconisée par le ProPSFE pour la « gestion des ressources financières » a été modifiée afin de prendre en compte ces nouveaux éléments. Les principales modifications apportées à la stratégie initiale peuvent être schématisées à travers les actions suivantes :

- Sensibiliser les bailleurs sur la nécessité d'élever au rang de priorité la restauration de la fonction financière (prise de conscience et mise à disposition de moyens),
- Œuvrer pour un rapprochement entre les ministères sectoriels, MINFOF/MINEP, et le MINFI (harmonisation des procédures pour une meilleure fluidité des crédits),
- Accompagner les ministères dans la mise en place d'un système de programmation plus efficient (maîtrise de la programmation et de la préparation budgétaire),
- Intégrer les services déconcentrés MINFOF/ MINEP et également ceux du MINFI dans le processus de renforcement des capacités (connaissance des procédures et traitement des dépenses PSFE dans les régions).

3. Résultats de l'atelier thématique : Forêt Communale

Chaîne d'impact révisée du thème forêt communale		
Produits	Utilisations	Effets
<ul style="list-style-type: none">• Rôles des acteurs (SDE, CPF, CFC) dans la gestion de la FC clarifiés• Capacités renforcées des acteurs (SDE, CPF, CFC) pour la gestion durable des FC• Dossiers de classement élaborés à travers un processus participatif pour des FC sélectionnées• Plans de gestion élaborés selon législation en vigueur (PA et PGE) pour les FC sélectionnées• Sécurisation des moyens pour la gestion des FC (PDC, budget communal, planification,...)• Les expériences sur le classement capitalisées	<ul style="list-style-type: none">• Les SDE MINFOF et MINEP et MINADT assurent leurs rôles dans la gestion des FC• Le PM signe les décrets de classement des FC• Les CFC suivent l'élaboration et mettent en œuvre des plans de gestion pour les FC (Ind 2.2)	<ul style="list-style-type: none">• Les ressources des forêts communales sont exploitées durablement

a. Les modifications à la stratégie

Durant cet atelier consacré à la foresterie communale, la révision de la stratégie s'est essentiellement focalisée sur :

- Le nombre d'acteurs ciblés par les produits de renforcement des capacités dans le cadre de la foresterie communale,
- Le caractère participatif obligatoire du processus de classement des forêts du domaine forestier permanent,
- La qualité de l'aménagement,
- Les moyens disponibles pour la gestion des forêts.

Il a été soulevé que les acteurs impliqués au niveau communal sont nombreux et qu'il est bon de spécifier à qui sont adressés le renforcement des capacités pour la gestion des forêts communales. Comme acteurs cibles, ont été identifiés et confirmés, les services déconcentrés de l'état, les cellules de foresterie communale et les comités paysans forêts.

Le caractère actuellement peu participatif du classement a été discuté. Le Ministère de tutelle a rappelé l'essentiel d'une participation accrue des populations dans tout le processus de classement et de gestion d'une forêt communale. La volonté d'accroître la participation des populations dans le processus de classement s'est traduite dans le produit relatif.

La qualité des plans d'aménagement éventuellement élaborés avec un appui du programme a également été discutée. L'exigence minimale doit rester la légalité et ne pas faire référence à des systèmes non reconnus par l'état camerounais. Les futurs plans d'aménagement devront donc au minimum respecter la législation en vigueur.

Les communes où l'exploitation a démarré ne disposent pas toutes actuellement des moyens minimum courants pour qu'une gestion forestière communale puisse se faire correctement. La logique de réinvestir dans la gestion forestière n'est pas chose commune, la logique extractive reste malheureusement d'actualité. Le ProPSFE doit sur avis de l'assistance, s'appesantir sur cette problématique si le programme veut institutionnaliser la gestion forestière au sein des communes.

b. Les risques ou défis identifiés

Les risques identifiés ont essentiellement été focalisés sur :

- La longueur des processus de classement,
- La problématique de la mise en gestion des forêts communales,
- La durabilité des structures d'appui (notamment le CTFC),
- Les rivalités politiques locales et l'appropriation des forêts par les maires pour leur profit.

Les dossiers de classement des forêts communales subissent des procédures extrêmement longues. Les commissions de classement tenues il y a plus d'un an n'ont toujours pas vu leur verdict positif traduit par un décret ministériel. Les dossiers empruntent des sentiers obscurs non prévus par les textes réglementaires. L'Etat n'a toujours pas affiché sa volonté de voir les massifs forestiers identifiés dans le domaine forestier non-permanent classés. Les réserves de l'Etat sont d'une certaine façon compréhensibles au vu des vides juridiques actuels qui portent gravement atteinte à la qualité des dossiers de classement (voir rapport GTZ ProPSFE « titre foncier des forêts communales »).

La problématique du financement de la mise en gestion des forêts communales a été longuement discutée notamment après un exposé du directeur du CTFC sur les comptes administratifs des communes forestières. L'élaboration des plans de gestion a un coût souvent insupportable pour les communes qui ne disposent pas toutes de

rentes forestières. La mobilisation des fonds pour ces étapes est un problème inéluctable et non résolu pour la plupart des communes.

La durabilité des structures d'appui (CTFC, ProPSFE, etc.) a été soulevée lors de cet atelier. Le ProPSFE de par son statut est voué à disparaître. Le jeune CTFC doit quant à lui s'installer, prendre forme et assurer sa durabilité notamment par la mise en place d'outils de financement pour ses services.

Les rivalités politiques locales ont été identifiées comme un frein à une mise en œuvre effective de la foresterie communale. La foresterie communale est un sujet politisé par les élus pour en tirer partie. Cette politisation de la forêt communale ne joue pas en faveur de son développement.

4. Résultats de l'atelier thématique : RFA

Chaîne d'impact révisée du thème RFA		
Produits	Utilisations	Effets
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des communes pour la gestion financière et administrative renforcées • Contributions à l'élaboration des PDC • Capacités des conseillers renforcées • Amélioration de fonctionnement des comités de suivi des redevances (WWF) • Disponibilité des données sur les revenus communaux et leurs utilisations (RFA, FC) • Vulgarisation des méthodes PADDL et applications pilotes (collaboration PADDL) • Les expériences sur la gestion des RFA capitalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes mettent en œuvre leurs PDC • Les communes mettent en œuvre leurs stratégies de communication • Les comités de suivi des redevances s'acquièrent et diffusent l'information sur la gestion de la RFA • Les populations riveraines s'informent sur les montants et les utilisations de la RFA • ACFCAM assure le respect de sa charte forestière communale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus provenant de l'exploitation durable des forêts communales et les RFA sont gérés par les communes de manière transparente pour le développement local (Ind 2.3 et 3)

a. Les risques ou défis identifiés

Durant l'atelier sur la problématique de la RFA ont été discutés les sujets suivants :

- Le SG du MINFOF a relevé la nécessité de faire remonter au niveau de décision politique élevé, les expériences de terrain sur les questions liées à la gestion des RFA.
- La question de l'implication des populations riveraines dans le suivi de la gestion des RFA et des retombées de l'exploitation des forêts communales a été évoquée en insistant sur l'importance du renforcement de leur capacité.
- La RFA suscite à différents niveaux des jeux d'intérêts et une influence politique certaine qui limitent l'efficacité de sa gestion.
- La crise financière mondiale qui touche gravement le secteur forestier constitue aujourd'hui un risque pour la garantie de la disponibilité des RFA.

b. Les modifications à la stratégie

Les modifications de la stratégie RFA ont été focalisées sur :

Au niveau des communes / comités de gestion :

- Le renforcement des capacités des conseillers municipaux, des exécutifs communaux, des comités de gestion pour qu'ils jouent efficacement leurs rôles dans le suivi de la gestion communale (y compris la RFA) en collaboration avec le PADDL.
- L'appui au suivi des retombées de l'exploitation des FC et des RFA (disponibilités des données, traçabilité), par la mise à disposition et applications pilotes des outils PADDL.

Au niveau politique :

- La capitalisation des expériences de gestion des RFA, la remontée des informations au niveau politique, et l'implication OSC (ACFCAM,..) pour le lobbying.

5. Résultats de l'atelier thématique : Valorisation et PFNL

Chaîne d'impact révisée du thème valorisation et PFNL		
Produits	Utilisations	Effets
<ul style="list-style-type: none"> • Mesures pilotes riveraines: Aménagement agricole des bas fonds, petit élevage • Valorisation des résidus : (bioénergie, charbon, bois de chauffe, briques cuites) • Plateforme de concertation et appui est créée au sein du Centre de Promotion du Bois • Chaînes de valeur ajoutée améliorées pour miel, champignons, conditionnement des PFNL et <i>Prunus</i> • Proposition de textes relatifs à la valorisation de résidus bois et PFNL • Proposition de normes d'inventaire et collecte <i>Prunus</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés forestières remplissent les critères sociaux de la certification • Les concessionnaires et autres producteurs valorisent les résidus de biomasse • Le Centre de Promotion de Bois appui les stratégies de valorisation • Les entreprises (PFNL) mettent en œuvre des plans d'affaires • MINFOF adopte et met en œuvre le plan de gestion <i>Prunus</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la valeur ajoutée des produits forestiers (grâce à la certification et la hausse de l'exploitation durable des autres produits de la forêt) (Ind 2) • La population riveraine bénéficie de la gestion durable de la forêt

a. Les modifications à la stratégie

Durant cet atelier consacré à la valorisation des produits forestiers, la révision de la stratégie s'est essentiellement focalisée sur :

- La définition des initiatives initiées : mesures riveraines à l'Est (valorisation des bas-fonds, bioénergie, protéine alternative) et l'amélioration des chaînes de valeurs à l'ouest grâce aux business plans des petites entreprises impliquées.
- Le nombre de UFAs cibles que le ProPSFE se fixe pour cette phase
- L'alignement des effets avec l'objectif : pérennisation des fonctions économiques et sociales de la forêt, et accroissement des bénéfices de l'exploitation durable de la forêt pour les populations.

Le ProPSFE a lancé des actions partagées avec les concessionnaires forestiers notamment sur l'accompagnement des communautés à la gestion durable des forêts par la mise en place de mesures riveraines (valorisation des bas-fonds, bioénergie, petit élevage). Les initiatives lancées sont portées et ancrées dans les sociétés forestières qui sont des structures permanentes sur les sites et dont l'activité principale, l'exploitation ligneuse des ressources forestières, justifie les mesures mises en place. L'appui conseil devra émaner in fine des ressources humaines

engagées par ces sociétés chargées de la gestion durable des massifs forestiers sur un espace donné.

Afin d'obtenir un effet "tâche d'huile" de la mise en place de mesures riveraines par les exploitants forestiers autour des unités forestières d'aménagement (UFA), un nombre limité de zones d'intervention a été identifié pour l'obtention de résultats d'ici fin 2010. 5 UFA gérées par des partenaires privés de sociétés concurrentes et 2 communes forestières sont ciblées pour l'appui du ProPSFE. Il s'agit des communes de Doume et Salapoumbé et des UFAs des sociétés ALPICAM et SFID. Remarquons que les sociétés forestières appuyées sont toutes engagées pour obtenir la certification forestière de type « FSC ».

Le bénéfice direct de telles mesures pour la population riveraine des UFA n'apparaissait pas clairement au départ dans la stratégie ProPSFE. A été formulé un nouvel effet de la stratégie qui prend en compte cet apport des mesures riveraines dans le cadre de la gestion durable des forêts pour la population locale et qui fait donc le lien direct entre « gestion forestière durable » et « intérêt public local ».

b. Les risques ou défis identifiés

Les défis par rapport aux mesures riveraines et développement des PFNL sont :

- L'institutionnalisation des activités, notamment ceux de formation,
- La limite des mandats des sociétés forestières,
- L'appropriation par les populations cible,
- Les problèmes d'écoulement, de coûts de transports et d'organisation des achats en vue du développement des PFNL,
- L'amélioration du rendement du bois abattu dans les UFA en vue d'éviter des abandons,
- La faible connaissance des standards de certification par les équipes du MINFOF.

L'institutionnalisation des activités a été longuement discutée par les acteurs présents lors de l'atelier. Il a été notamment soulevé le risque de voir les activités mises en œuvre se détériorer ou être freinées après la phase d'appui soutenue du ProPSFE aux concessionnaires forestiers pour la mise en œuvre de mesures riveraines.

L'appui du ProPSFE est sans nul doute une aubaine pour les exploitants forestiers engagés dans la certification, mais le contenu de ces mesures est pour eux également à la limite de leur mandat et de la substitution étatique (activités des services déconcentrés de l'état, développement de l'agriculture,...).

La durabilité de l'appui ne pourra être assuré que si les effets escomptés se vérifient effectivement, que les groupes cibles deviennent demandeurs, et les institutions locales assurent la pérennité des actions.

6. Résultats de l'atelier thématique : UTO

Chaîne d'impact révisée du thème UTO

Produits	Utilisations	Effets
<ul style="list-style-type: none"> • Une perception partagée du concept UTO • Sécurisation des budgets des délégations MINFOF pour leur rôle de facilitateur UTO • Fonctionnement des comités de l'UTO • Opérationnalisation des conventions thématiques locales et comités de pilotage • Arrêtés de classement des UTO et aspects fonciers des terres clarifiés • Capitalisation des expériences UTO • Capacités des membres et des comités communautaires renforcées (WWF) • Contributions à la discussion sur la planification de l'utilisation des terres (SW) • Cartes sur couvert forestier des UTO : Voir Axe3 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plateformes de concertation exécutent leurs activités selon le plan d'action avec la participation des autres secteurs • Les autres parties prenantes s'approprient le concept UTO • MINFOF / MINEP intègrent les activités UTO dans les PTA • Les ministères appliquent les arrêtés de classement des UTO et les droits fonciers des espaces à l'intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles diminuent. • Les UTO jouent le rôle de concertation entre différents intérêts dans la GRN (Ind 2.1)

a. Les modifications à la stratégie

Les révisions de la stratégie ont focalisé sur :

- L'harmonisation des perceptions/interprétation par rapport aux dispositions du cadre réglementaire et institutionnel des UTO et, sur la participation effective des autres secteurs.
- La sécurisation et la mobilisation du budget de facilitation du MINFOF aux UTO et son intégration dans les PTA.
- La capitalisation de l'expérience des UTO pour la relecture de la Loi forestière, son extension dans des zones pertinentes et la sécurisation foncière.

b. Les risques ou défis identifiés

Les risques à considérer dans la mise en œuvre des UTO sont les suivants :

- Une mauvaise compréhension du concept UTO des autres secteurs. Par exemple, l'UTO n'as pas le pouvoir de faire « land use planning ». En effet, le concept de Land-use planning est une approche multisectorielle plus complexe pouvant nécessiter le leadership d'une autre administration notamment du MINEPAT.
- Un niveau de participation limité des autres secteurs. Les conflits sont gérés dans d'autres cadres (aussi cadres informels).
- Le MINFOF y joue le rôle de facilitateur principal, mais peut susciter l'implication et même le lead des autres administrations /secteurs en fonction de la thématique traitée.
- Un problème de financement des instances de concertation des UTO. Une forte dépendance des moyens des bailleurs.
- Le décalage quelques fois observé entre les capacités locales du MINFOF et celles requises pour faire fonctionner l'UTO (concertation, facilitation, médiation).
- Que le MINFOF soit à la tête de l'UTO (acteur non désintéressé) pourrait constituer une limite dans la prise en compte des intérêts des autres secteurs.

Les défis à relever sont les suivants :

- Les conflits liés à l'utilisation des terres (dans le sud – ouest).
- L'immatriculation foncière.
- Le chevauchement des titres d'exploitation minière et forestière (à l'Est).

- La lutte anti-braconnage et l'implication des populations dans ces initiatives.
- Le besoin d'activités économiques / alternatives au braconnage.

7. Résultats de l'atelier thématique : suivi des impacts PSFE

Chaîne d'impact révisée de l'Axe 3 : suivi des impacts PSFE		
Produits	Utilisations	Effets
Données UTO : <ul style="list-style-type: none"> • Les cartes SIG du couvert forestier sont disponibles pour les zones définies annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'administration prend en compte les cartes du couvert forestier dans l'élaboration des plans de zonage et de plans d'utilisations des terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques et décisions relatifs à la gestion des ressources naturelles prennent en compte les réalités du terrain
Suivi des impacts du PSFE: <ul style="list-style-type: none"> • Le système de suivi des impacts (GeoBIEP) est étendu et intégré dans la structure nationale (SIE) • Les capacités des structures ministérielles centrales et déconcentrées pour l'alimentation et l'utilisation du système de suivi sont renforcées • Les capacités pour l'intégration du Centre de Gestion du Savoir dans la structure nationale sont renforcées • Les données sur l'aménagement forestier, la cartographie et la gestion de la faune sont consolidées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures nationales mettent à jour l'état actuel des indicateurs d'impact • Le public exploite l'information documentaire sur le secteur forêt environnement • Les structures nationales actualisent les données sur l'aménagement forestier et les rendent accessibles sur le site web • <i>Les parties prenantes du PSFE exploitent les données du système de suivi d'impacts pour les rapports annuels (Ind 3.1)</i> • <i>Les décideurs exploitent les résultats du suivi des effets (Ind 3.2)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques et décisions relatifs à la gestion des ressources naturelles prennent en compte les réalités du terrain
Contributions sous-régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Liaison du SIE avec l'Observatoire de la COMIFAC (à travers FORAF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de l'exploitation forestière au Cameroun et son impact sont évaluées au niveau de la sous région 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancrage durable du système de suivi environnementale national au niveau régional

Ce thème n'a pas bénéficié d'un atelier particulier, mais à été discuté en plénière le premier jour de l'atelier. Des risques identifiés par les participants ainsi que les questions posées ont été enregistrés.

a. Les risques ou défis identifiés

- Faible collaboration entre MINFOF et MINEP pour l'échange de données ;
- Insuffisance de ressources humaines pour l'entretien du SIE (MINEP) ;
- La réalisation de l'extension et de l'entretien du SIE ;
- Application difficile de la logique du PSFE par les parties prenantes ;
- Opérationnalité de l'observatoire de la COMIFAC après FORAF.

b. Questions posées et réponses fournies

Dans la suite sont listées, les questions auxquelles des réponses ont été données.

- ✓ *Quelle est la couverture géographique de la base de données ?*

La base de données vise à couvrir tout le Cameroun forestier. La couverture de chaque indicateur dépend essentiellement de la disponibilité des données.

- ✓ *Est ce que l'impact sur le secteur économique est démontré ?*
Oui, il existe un indicateur sur le nombre d'emplois au niveau du secteur forestier, en plus la répartition et surtout l'utilisation de la RFA donne aussi une indication sur son importance économique.
- ✓ *Comment pourrait-on accéder à la base de données si la connexion internet ne fonctionne pas ?*
Il est prévu d'installer une copie de la base de données au sein de chaque Ministère (MINFOF et MINEP), cela pourrait se faire également au niveau déconcentré dans le cadre de l'extension du SIE. Un logiciel de synchronisation va mettre à jour les sauvegardes dès qu'une connexion est possible
- ✓ *Quelle est la périodicité de la mise à jour de la base de données ?*
Aucune périodicité de mise à jour n'est prévue, les données devraient être dépouillées et intégrées dès qu'elles sont disponibles.
- ✓ *Quelle est la crédibilité des données ?*
Elle varie avec l'échelle de chaque rubrique. Il est inévitable d'avoir des qualités différentes, mais l'établissement des séries temporelles devraient minimiser l'effet de celles-ci. En plus, les contrôles de qualité, l'intégration dans le SIE et la collaboration avec FORAF devraient permettre de maintenir une qualité acceptable.

c. Questions ouvertes

Les questions suivantes seront traitées pendant les 18 mois à venir.

- Les conventions de partage des données,
- L'appropriation politique du système de suivi d'impact,
- La structure nationale pour la mise à jour des données.

8. Résultats de l'atelier thématique : VIH/SIDA

Chaîne d'impact révisée		
Produits	Utilisations	Effets
Communes Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Conseillers communaux, personnel communal et correspondants communaux sensibilisés et renforcés • WPP pour les communes définis • Ressources pour la mise en œuvre des WPP mobilisées • Stratégies communales VIH (sur la base de cartes de risque de vulnérabilité) élaborées pour les communes cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes mettent en œuvre des mesures de lutte contre le VIH (Indicateur 2.4) (WPP) • Les communes intègrent les mesures VIH dans les PDC 	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation sur la problématique du VIH est accrue
PPP GFBC: <ul style="list-style-type: none"> • Pair-éducateurs opérationnels sur les sites (information & sensibilisation) • Maîtrise de l'organisation des campagnes de dépistages volontaires par les entreprises • Circuit de soins connu pour les sites participants • Capitalisation des expériences WPP au 	<ul style="list-style-type: none"> • Le GFBC intègre dans sa politique une approche VIH-Sida • Les entreprises bénéficiaires du PPP-GFBC/VIH-Sida gèrent de manière autonome la lutte contre le VIH-Sida sur leurs sites (WPP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le GFBC met en œuvre à son encontre une politique VIH-Sida • Réduction de la prévalence de VIH au niveau des sociétés forestières

niveau du GFBC • Proposition des politiques VIH-Sida et leurs mises en œuvre au niveau des membres du GFBC (plan d'actions; orientation, couts, etc...)		
Ministères : • Projet de stratégie VIH-SIDA MINEP/MINFOF élaboré dans le cadre du PSFE • Mobilisation des ressources MINFOF pour mise en œuvre de la stratégie	• Chef de composante 5 intègre des activités VIH dans les PTA • Le MINFOF et MINEP adoptent la stratégie	• Les ministères mettent en œuvre des activités de lutte contre VIH dans le cadre du PSFE
Mainstreaming : • Stratégie de mainstreaming pour le secteur de concentration « gestion des ressources naturelles » de la coopération allemande disponible • Stratégie de mainstreaming pour les antennes dans les régions (spécifiant rôles et responsabilités de ProPSFE et partenaires) clarifiée	• La coopération allemande met en œuvre une approche harmonisée VIH-SIDA	• Intégration effective du thème VIH/SIDA dans les interventions de la coopération allemande

Une nouvelle orientation stratégique pour la lutte contre le VIH a été développée au cours de l'atelier afin de capitaliser sur les activités déjà en cours et les forces particulières du ProPSFE.

a. Synthèse des débats

- Il a été noté par le MINFOF que le programme ne prend pas en compte les Ministères partenaires dans sa stratégie d'appui en matière de lutte contre le VIH/SIDA.
- Il a été relevé avec les éclaircissements du Dr Eppel (Programme santé/GTZ), la tendance du programme (ProPSFE) à doubler la logique/philosophie « main streaming » dans la mise en œuvre des activités VIH/SIDA. En effet, le « main streaming » consiste essentiellement à intégrer les aspects VIH/SIDA dans toutes les activités, à la mise à disposition des informations et l'impulsion des contacts/relations entre les groupes cibles et les différents centres d'intérêts spécifiques. Le « main streaming » ne demande pas au programme de se substituer aux importantes ressources nationales et internationales déjà disponibles pour la problématique VIH.
- Il a été noté que le WWP se réfère plus au personnel communal ou de chantier d'exploitation de la forêt communale, mais ne prend pas suffisamment en compte les problèmes de VIH/SIDA dans tout l'espace communal.

b. Les modifications à la stratégie

La stratégie VIH/SIDA du programme a été déclinée en 4 champs d'action :

1. Au niveau des communes ;
2. Au niveau des concessionnaires forestiers (GFBC) ;
3. Au niveau des ministères (MINFOF/MINEP) ;
4. Au niveau interne /coopération allemande (« main streaming » interne).

La chaîne d'impact, en annexe, détaille ces champs d'interventions.

Annexe A : Programme

Horaires	18.6.2009 Jeudi Djeuga	19.6.2009 Vendredi Djeuga	20.6.2009 Samedi Bureau ProPSFE	22.6.2009 Lundi Djeuga	23.6.2009 Mardi Djeuga
09h00	<u>Atelier Partenaires Avancement du ProPSFE, Situation de référence, indicateurs et stratégies</u> Mot de Bienvenue Objectifs, axes et champs d'intervention du ProPSFE Axes 1 et 2	<u>Atelier 2 : Stratégie UTO</u> Axe 2 : Présentation de la stratégie UTO Présentation de la convention avec le WWF à l'Est Discussions	<u>Atelier interne : Antenne Est</u> Présentation de la stratégie ProPSFE-Est Discussions	<u>Atelier 4 : Forêts et gestion communale</u> Axe 2 : Présentation de la stratégie « Forêts communales » Présentation des conventions avec ACFCAM/CTFC	<u>Atelier Partenaires : chaînes d'impacts et stratégie révisée du ProPSFE</u> Présentation des résultats des discussions La stratégie révisée du ProPSFE
11h00	PAUSE				
11h30	Champs d'intervention de l'Axe 3 L'avancement du suivi d'impacts du PSFE	Suite des discussions	Suite des discussions	Suite des discussions	Discussion Mot de clôture
13h00	DEJEUNER				Cocktail de clôture
14h00	<u>Atelier 1 : Gestion PSFE et finance publique</u> Axe 1 B : Présentation et discussion de la stratégie « PSFE et finance publique »	<u>Atelier 3 : Stratégie VIH/ Sida</u> Axe 2 : Présentation et discussion de la stratégie VIH/Sida	<u>Atelier interne : Antenne Sud-ouest</u> Présentation du PSMNR Présentation et discussion de la stratégie ProPSFE-SW	Axe 2 : Présentation de la stratégie « RFA »	
15h30	PAUSE				
15h45	Suite des discussions	Suite des discussions	Suite des discussions	Suite des discussions	
17h00	FIN DE TRAVAUX				

Annexe B : Liste des participants

N°	Nom et Prénom	Organisme	Coordonnées (tél., email)
1.	Amayena Claire Hervée	GTZ ProPSFE	Claire.Amayena@gtz.de
2.	Assoumou Eboe	MINEP/Sud ouest Buea	77 36 89 41 Eassoumou2000@yahoo.ca
3.	Beligné Vincent	SCAC / MINFOF/MINEP	96 44 25 94 Vincent.beligne@gmail.com
4.	Carrillo Antonio	GTZ ProPSFE	75 29 45 55
5.	Cesana Julien	GTZ ProPSFE	77 11 92 03 Julien.cesana@gtz.de
6.	Daraspe Gerard	KFW	77 11 04 72 / 22 11 52 60 Gerard.daraspe@kfw.de
7.	Delvienne Quentin	GTZ ProPSFE/Life science	99 68 57 49 Quentin_delvienne@yahoo.fr
8.	Descheres Pascal	PSMNR/GFA-TA	75 50 88 36 Pascal.descheres@gmail.com
9.	Eppel Gerd	GTZ-Santé	77 70 79 27 Gerd.eppel@gtz.de
10.	Eyong Atem	GTZ ProPSFE	77 49 93 48 Atem.eyong@gtz.de
11.	Fadil Ibrahim	GTZ PADDL	79 42 46 78
12.	Fosso Irène	MINEP – Point Focal VIH Sida	99 91 40 88
13.	Fotso Roger	WCS	22 20 26 45 rfotso@wcs.org
14.	Ghysels Aurélie	CTFC /AT DED	99 64 73 30 Aurelie_ghysels@yahoo.com
15.	Gideon Neba Shu	WRI Cameroon	77 85 47 68 Gideon-shu@yahoo.fr
16.	Godwe Layang	UG/Fonds Commun	99 16 20 43 gwetspace@gmail.com
17.	Hegener Kirsten	GTZ ProPSFE	Kirsten.hegener@gtz.de
18.	Iyassa Mosua	GTZ ProPSFE	77 57 56 68 / 94 25 48 18 delmosua@yahoo.com
19.	Jiagho Remi	UICN	99 76 06 59 Remi.jiagho@iucn.org
20.	Kemajou Baudelaire	CTFC	77 75 79 93/ 22 20 35 12 Baudelaire_k@yahoo.com
21.	Koulagna Koutou Denis	MINFOF	99 81 83 65 koulagnakd@yahoo.fr
22.	Krause Boris	AFC/ProPSFE/GTZ	75 66 07 77 Boris.krause@t-online.de
23.	Lang Barbara	GTZ	Barbara.Lang@gtz.de
24.	Manda Raphael	MINFI	77 76 56 06
25.	Maschler Thomas	AFC / ProPSFE	74 44 01 60 Thomas.maschler@gmx.net
26.	Mbah Grace	MINFOF SW	77 61 70 80 gracembah@yahoo.co.uk
27.	Mbianda Agar	DED	75 08 04 75 Ms_vihmbianda@yahoo.fr
28.	Mbolo Bamela Daniel	COMIFAC	99 75 29 51 mbolobamela@yahoo.fr
29.	Mendomo Biang	SC/SDIAF/DF/MINFOF	74 84 47 96 Medasc2002@yahoo.fr
30.	Menye François	GTZ ProPSFE	75 04 61 00 frmenye@yahoo.fr
31.	Michel J. Rene	FNCOFOR	
32.	Moaza Aimé Mathurin	GTZ ProPSFE	96 10 71 48 / 76 20 41 43 moazaaim@yahoo.com
33.	Mouncharou Georges	MINFOF	99 90 71 35 Gem4fr@yahoo.fr
34.	Nankam Appolinaire	CTFC	77 58 33 67 appononkam@yahoo.fr

N°	Nom et Prénom	Organisme	Coordonnées (tél., email)
35.	Ndangang Vincent	DF/MINFOF	75 05 44 89 vndangang@yahoo.fr
36.	Ndo Nkoumou Jean Claude	MINFOF	77 84 02 96 ndoic@yahoo.fr
37.	Ngoa Elie Olivier	CTFC	99 46 18 90 ongoa@yahoo.fr
38.	Ngonzo Rodrigue	OI – REM	77 46 19 32 Rtngongo2002@yahoo.fr
39.	Nguenang Guy Merlin	GTZ ProPSFE	75 94 77 56 Guy.nguenang@gtz.de
40.	Njike Hortine	OI – REM	99 96 76 95
41.	Ntep Rigobert	MINEP / Sous-Direction sensibilisation	77 30 39 32 / 22 05 23 28 rntep@yahoo.fr
42.	Nzooch Zacharie	WWF CCPO Jengi	99 09 14 83 znzooch@wwfcarpo.org
43.	Obi Shirley	FSC Cameroon	Ayukobi2003@yahoo.co.uk 99 81 30 81
44.	Okenye Mambo	GTZ ProPSFE	77 66 56 44 Okenye.mambo@gtz.de
45.	Ouoguia Blandine	ADG/GFBC	ouoguia@yahoo.fr
46.	Owono Owono François	FSC Cameroun	77 86 28 80 / 99 81 85 40 eugnefrackowono@yahoo.fr
47.	Plan Jacques	FNCOFOR	
48.	Plancheron Françoise	CTFC	74 33 31 66 f.plancheron@yahoo.fr
49.	Proietti Claudio	GTZ PADDL	77 81 38 72 Claudio.proietti@gtz.de
50.	Rabus Peter	DED CTFC	75 35 80 51 Peter.rabus@ded.de
51.	Schleenbäcker Andreas	DED	75 31 47 06 Andreas.schleenbäcker@ded.de
52.	Soh Jean Claude	ACDI	22 23 38 12/ 77 11 09 13 Jeanclaude.soh@baccyde.net
53.	Stanculescu Dominic	GTZ ProPSFE	77 11 92 05 Dominic.stanculescu@gtz.de
54.	Stenmanns Frank	PSMNR / GFA	75 55 88 35 fstenmanns@gmx.net
55.	Takor-Ojong Anthony	GTZ ProPSFE	77 56 21 89
56.	Takou Monique Laure	AFC/ProPSFE/GTZ	99 73 10 62 Afc-consultant.cameroun@cameroun-foret.com
57.	Vabi Boboh Michael	Consultant SNV -CSE	77 71 35 93 mvabibhfp@yahoo.com
58.	Vandehaute Marc	GTZ / DCE	Marc .vandehaute@gtz.de
59.	Winterhagen Meike	DED	77 37 84 43 Meike.winterhagen@ded.de
60.	Yandou Aba'a Eliane	GTZ ProPSFE	77 01 59 48 Yanelina2002@yahoo.fr

Annexe C : Restitution des résultats de l'atelier (présentation powerpoint)

Annexe D : Chaîne d'impact révisée (document séparé)